

Compte Rendu CAP Locale du 08/11/16

CAPL n°2 catégorie B

- Liste d'aptitude 2017 de C en B -

En introduction de la CAPL, les élus de la CGT Finances Publiques ont lu et déposé une déclaration liminaire :

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Les « lignes directrices » du Directeur Général sont autant de lignes destructrices de notre administration, ouvrant la voie à sa disparition : suppressions de services, « dématérialisation » forcée et forcenée, suppressions d'emplois et restructurations incessantes. Tout cela sur fond de déréglementation des règles de gestion où la hiérarchie des normes et d'ores et déjà inversée.

Pire encore, la volonté de mettre en place le prélèvement à la source, que nous refusons et que nous combattons, est annonciatrice de l'explosion de l'organisation de notre Direction Générale. En outre, malgré ses discours rassurants, le Directeur Général n'a pas su défendre son Administration et une nouvelle saignée et programmée dans les effectifs pour 2017.

Les organisations syndicales CGT Finances publiques, Solidaires Finances publiques, et FO DGFIP appellent l'ensemble des agents des finances publiques à se mettre massivement en grève le 15 novembre prochain pour manifester leur opposition et exiger : l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations incessantes, le renforcement des moyens humains et budgétaires, une amélioration réelle des conditions de travail et une vraie reconnaissance.

Par ailleurs, nous ne pouvons débiter cette CAP sans vous exprimer notre profonde indignation et colère à la lecture des propositions de la direction générale sur le dialogue social. Entre autres joyusetés, l'Administration souhaite supprimer les remboursements de frais des suppléants des élus en CAP et CT.

D'une part, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat ! D'autre part, c'est un recul inadmissible par rapport aux décisions actées en 2011 et reprises dans le Guide de fonctionnement des CAP.

Tant sur la méthode que sur le fond, ces propositions sont inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élus des personnels.

Pour en venir à l'ordre du jour de la CAP locale, nous sommes donc convoqués comme chaque année pour discuter des dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude de C en B pour 2017.

Le nombre de postes offerts est statutairement établi en fonction du recrutement global dans le corps, et comme chaque année il se limite à peu de chagrin. Dans la droite ligne de la politique actuelle, le recrutement est guidé par la gestion de la pénurie au détriment de la qualité du service public et des conditions de travail et de vie des agents.

Cette année pour le département du Lot-et-Garonne seulement 2 potentialités pour la LA de C en B. Sur la durée, on peut constater que cela conduit à décourager d'avance toute candidature puisque seulement 27 agents se sont portés candidats pour la liste d'aptitude cette année dans notre département pour 106 remplissant les conditions. Pour mémoire, ils étaient 84 pour 189 en 2012 : difficile de ne pas parler de désaffection ...

C'est donc avec d'autant plus de force que la CGT Finances Publiques dénonce cette voie de promotion trop accrochée au mérite, voire au clientélisme et revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire.

Dans le même temps, la CGT demande le remplacement de la liste d'aptitude par la tenue d'un réel examen professionnel, adapté à la réalité des fonctions exercées, permettant une reconnaissance des qualifications et des expériences acquises des agent-es durant leur carrière professionnelle. Il constituerait ainsi une perspective d'évolution pour les agents qui, pour de multiples raisons, ne peuvent pas parvenir à une promotion par concours.

En attendant la mise en place de cet examen professionnel, la CGT dénonce l'opacité de l'établissement de la liste d'aptitude. Elle exige des critères précis qui permettraient aux agent-es d'évaluer leurs chances réelles de promotion. La CGT revendique que dès la consultation des CAPL un rapport d'aptitude soit établi et communiqué aux élu-es pour tous les candidat-es quel que soit leur proposition de classement et non pour les seuls candidats classés « excellent ». Toutefois, à ce stade, nous avons déjà relevé quelques dysfonctionnements, voire des incohérences dans la manière d'appréhender les dossiers des agents postulant à la liste d'aptitude. Certains sont récurrents depuis plusieurs années malgré nos interventions lors des précédentes CAPL. Il devient donc nécessaire que la direction locale intervienne réellement et efficacement pour modifier certains agissements.

Dans ses réponses, Mr Guyot Directeur Départemental considère que :

- La CAP locale n'est pas l'instance pour parler des restructurations et des questions de politique générale.
- La liste d'aptitude est un moyen de reconnaître la valeur des agents.
- Il n'y a pas besoin d'établir un vivier d'agents postulants classés « excellents » puisque chaque année, on repart de zéro pour établir une nouvelle liste

LISTE D'APTITUDE DE C en B (CAPL n°2)

Avant d'aborder les débats, l'ensemble des élus, toutes organisations syndicales confondues, ont demandé une interruption de séance afin de pouvoir consulter les documents qui leur avaient été remis trop tardivement lors de la préparation.

. BILAN 2016

La Direction rappelle que pour la liste d'aptitude 2016 :

- 119 agents étaient éligibles à la liste d'aptitude en 2016
- 28 agents se sont portés candidats
- 5 agents avaient été classés « excellents » et 4 ont été promus contrôleurs par liste d'aptitude.

• LA 2017

▮ **Les conditions à remplir et les éléments chiffrés pour 2017 :**

└ Les règles :

Les conditions requises pour être candidat au grade de contrôleur des finances publiques sont :

- Être agent administratif ou technique de la DGFIP
- Justifier d'au moins 9 ans de service public au 31/12/2016.

└ En Lot et Garonne ...

- 106 agents répondent aux conditions pour figurer dans la plage d'appel statutaire.
- 27 agents ont présenté leur candidature.
- 2 potentialités sont « offertes ».

▮ Le projet de l'administration :

- Un seul dossier a été proposé « excellent » par la direction locale. Selon la Direction, seuls 3 dossiers (potentialités) devraient donc être retenus en CAP nationale. Elle en propose 2 qu'elle a classé "excellents".
- 15 dossiers sont classés « très bons » et 11 dossiers proposés comme « à revoir »

▮ Les débats de la CAPL :

- Les élus CGT sont revenus une nouvelle fois sur le manque d'argumentation de certaines évaluations : ce problème devient récurrent dans certains cas
⇒ Une réunion cadre A va bientôt se tenir ou est prévue à l'ordre du jour une « formation » sur l'évaluation.
- La CGT a évoqué les 10 dossiers qui lui avaient été confiés par ses syndiqués et collègues ayant postulé.

A l'issue des interventions des organisations syndicales, le Directeur propose de :

- **Mettre les agents classés « à revoir » dans la catégorie « très bons ».**
=> Le directeur accepte exceptionnellement cette année cette mesure. Par contre, l'an prochain des agents seront classés « à revoir ». Il y aura, préalablement dès le départ de la campagne, des explications précises sur l'existence de cette catégorie afin que les postulants ne considèrent pas être sanctionnés s'ils sont ainsi classés.
- **Retenir en « excellents » 3 dossiers supplémentaires**

Au final, la liste et le classement des agents proposés par la direction locale sont les suivants :

1. VALLOIR Françoise
2. AMOUROUX Muriel
3. MAZAS Céline
4. BONAFIOUS Isabelle

Les collègues concernés seront appelés à déposer une demande de mutation à titre conservatoire : ceux qui seront retenus suite à la CAP nationale auront une affectation au 01/09/2017.

Commentaires CGT :

- Les principaux reproches qui ont été faits aux candidats non classés excellents sont : manque d'expérience dans l'exercice de leurs missions, devraient se présenter aux concours/examens, pas assez de progression dans les notations, etc.
- L'administration conseille vivement aux agents (encore un peu « jeunes ») de présenter les concours et examens.
- Nous ne pouvons que constater le peu de promotions possibles. De nombreux contrôleurs avec des dossiers équivalents aux cinq retenus en CAP ne pourront pas être promus compte tenu de ce si faible contingent et du caractère arbitraire de la liste d'aptitude.

- VOTE:** 2 votes ont eu lieu
- 1 vote sur la liste des classés « excellents »
 - 1 vote sur la liste des classés « très bons »

Pour : Administration
Abst : FO
Contre : CGT + Solidaires

Explications sur le vote des élus CGT :

Il est bien évident que les votes de la CGT ne peut se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés auxquels nous adressons nos félicitations.

Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel de la liste d'aptitude qui laisse de côté 23 agents remplissant les conditions. Elle limite son rôle à la défense des candidats sans les opposer entre eux. Elle a réitéré qu'elle est fondamentalement opposée au système de sélection par liste d'aptitude, issu de critères subjectifs de la notation sur la manière de servir et que seules les conditions d'accès par concours et examens professionnels revêtent un caractère plus égalitaire.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- La CGT demande si les agents concernés par des fermetures de sites ont-ils été tous reçus quant à leur souhait d'affectation ?

=> Réponse : des réunions sont prévues la semaine prochaine sur place (du 14 au 18/11).

Le service RH revient ensuite sur les sites pour confirmer ou pas les affectations et il y aura une CAPL pour régulariser. **Normalement, les souhaits des agents seront suivis.**

Les élus CGT en CAP locale catégorie B
Michel RABILLARD - Chantal VAIDIE

Solidaire, pas solitaire ... *J'adhère à la CGT !*

Nom prénom :
Adresse administrative :
Grade : Echelon/Indice :
Mel : Temps partiel :
Date:..... Signature,



A renvoyer à : Case CGT DDFIP AGEN